

> La mobilité à Québec

Zone piétonne et apaisement de la
circulation dans le Vieux-Québec

Projet pilote – Été 2023

Rencontre publique
29 mars 2023



Plan de la présentation

- Mise en contexte
- Expériences étrangères
- Zone piétonne
- Mesures d'apaisement de la circulation
- Chantiers routiers

Questions

- Avez-vous des préoccupations en lien avec le projet pilote ?
- Avez-vous des idées pour bonifier le projet pilote ?
- Comment entrevoyez-vous votre rôle dans la réussite du projet pilote ?

1

Mise en contexte



Mise en contexte

Situation actuelle

- Vieux-Québec inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985
- Lieu de résidence, de travail, d'affaires, d'éducation et de tourisme
- Plus de 50 000 déplacements quotidiens dont 80 % sont des déplacements motorisés
 - Niveau de fréquentation maximale durant la saison estivale
 - Épisodes de congestion, augmentation des émissions polluantes et de la pollution sonore
 - Défis de cohabitation entre les différents modes de déplacements (cyclistes, piétons, résidents et visiteurs)
- Détérioration de l'expérience résident et touristique

Mise en contexte

Vision

- La situation actuelle peut difficilement être améliorée en mettant en œuvre des interventions conventionnelles
- Une meilleure expérience résident et expérience touristique passe nécessairement par une nouvelle approche de gestion des rues du Vieux-Québec
- La Ville de Québec souhaite favoriser les déplacements actifs pour rendre les rues plus sécuritaires et conviviales
- Plusieurs municipalités ont choisi d'apaiser la circulation et d'implanter des zones piétonnes pour améliorer la cohabitation entre les modes de transport ainsi que l'expérience résident et l'expérience touristique
- La mise en œuvre de zones piétonnes et de mesures d'apaisement de la circulation dans le Vieux-Québec pourrait contribuer à atteindre ces objectifs

Mise en contexte

Projet pilote

- La Ville de Québec souhaite réaliser un projet pilote de zone piétonne et de mesures apaisement de la circulation au cours de l'été 2023
- La réalisation d'un projet pilote vise deux (2) objectifs:
 - Mobiliser les intervenants dans un contexte d'apprentissage
 - Identifier les conditions de réalisation et de réussite d'une vision d'implantation permanente à long terme d'un Vieux-Québec apaisé

2

Expériences étrangères



Expériences étrangères

Qu'est-ce qu'une zone piétonne ?

- Secteur réservé aux déplacements des piétons de façon temporaire ou permanente

Principales modalités

- Circulation de certains véhicules motorisés autorisée à certaines conditions
- Circulation des cyclistes autorisée à l'allure du pas
- Stationnement dans la rue habituellement interdit
- Gestion des accès à l'aide d'équipements de contrôle



Expériences étrangères

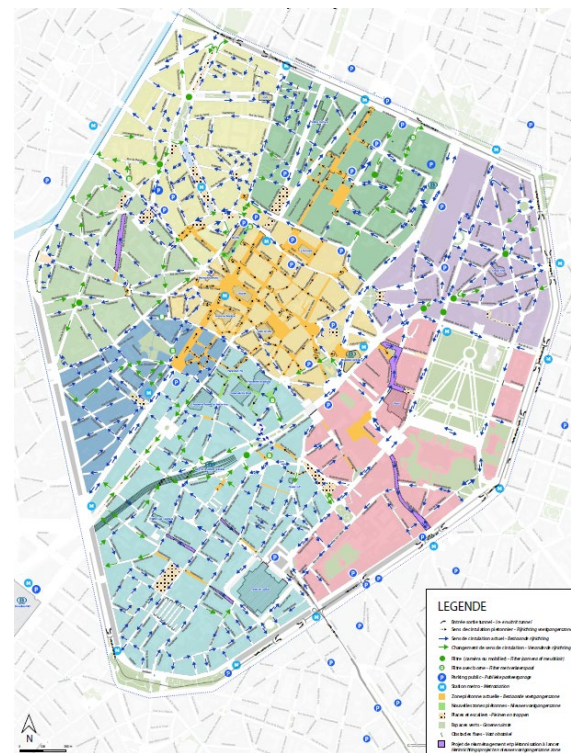
Trois (3) villes ont inspirées la démarche

- Bruxelles (Belgique)
- Namur (Belgique)
- Bordeaux (France)

Expériences étrangères

Bruxelles

- Secteur appelé Pentagone ou Bruxelles intra-muros (4,6 km²)
- Ensemble composé de neuf (9) zones piétonnes
- Maintien des axes de circulation principaux entre les zones
- Secteur contrôlé par des bornes escamotables
- Points d'accès – Contrôle électronique
- Plan piéton stratégique 2012
- Projet réalisé par phase (2018-2040)



Expériences étrangères

Namur

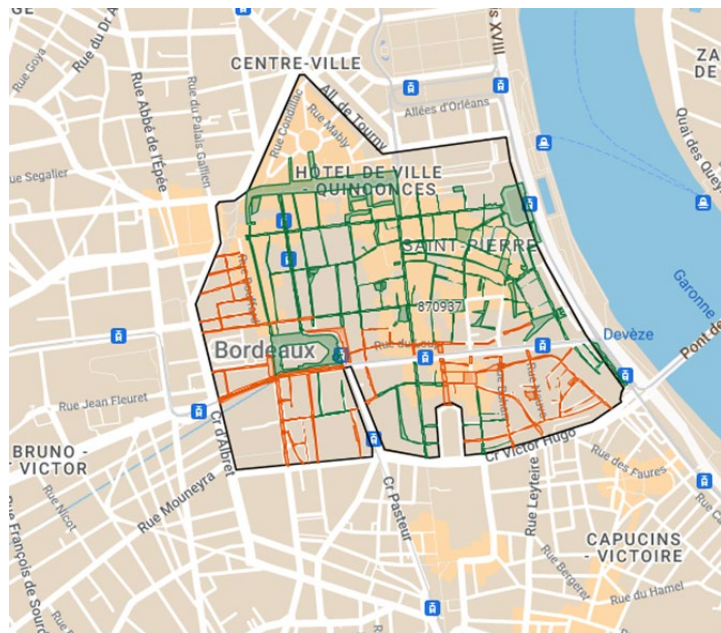
- Ensemble composé de huit zones piétonnes
- Maintien des axes de circulation principaux entre les zones
- Secteur contrôlé par des bornes escamotables
- Contrôle par plaque d'immatriculation et caméras
- Projet réalisé par phase (1998-2030)



Expériences étrangères

Bordeaux

- Projet associé à l'implantation du tramway
- Une zone sans le maintien des principaux axes de circulation
- Légère variation de la dimension de la zone selon la période de l'année (janvier à mars, avril à décembre)
- Zone en fonction 24 heures par jour
- Accès contrôlé par des bornes escamotables
- Points d'accès supervisés par un centre de contrôle



Expériences étrangères

Conditions de succès

- Approche graduelle – Vision à long terme
- Plusieurs petites zones piétonnes accompagnées de mesures d'apaisement de la circulation sur les axes périphériques
- Prise en considération des besoins d'accessibilité et de mobilité de tous les intervenants (résidents, commerçants, visiteurs, etc.)
- Disponibilité d'espaces de stationnement en périphérie des zones piétonnes
- Consultation de toutes les parties prenantes afin de prendre connaissance des éventuels enjeux de leurs côtés
- Évaluation des impacts et mise en place de mesures d'accompagnement

Expériences étrangères

Conditions de succès

- Statut légal de la zone clair pour éviter les conflits entre les usagers et les policiers
- Gestion de la cohabitation entre les piétons, les vélos et la micromobilité
- Gestion des points d'accès (convivialité, gestion rigoureuse, mais flexible, automatisation des accès, sanction)
- Communication en lien avec l'objectif du projet et les modalités de mise en œuvre
- Acceptabilité sociale

3

Portée du projet Zone piétonne



Portée du projet

Éléments à considérer

Accessibilité - Personnes

- Résidants et visiteurs des résidants
- Visiteurs des commerces et des institutions
- Clients des hôtels (valises)
- Usagers du transport en commun
- Touristes
- Personnes à mobilité réduite
- Travailleurs
- Parents qui conduisent les enfants aux écoles et aux garderies
- Bénéficiaires des services publics (hôpital, gouvernement du Québec, Ville de Québec)
- Fidèles des établissements religieux

Portée du projet

Éléments à considérer

Accessibilité - Véhicules

- Véhicules d'urgence
- Entretien de la chaussée / aqueduc et égouts
- Collecte des matières résiduelles
- Construction et entretien des bâtiments
- Autobus touristiques (autocars et tours de ville)
- Autobus du RTC
- Camions de livraison
- Accès aux stationnements hors rue privés
- Accès aux grands parcs de stationnement public – 2 300 cases

Portée du projet

Éléments à considérer

Aspects opérationnels

- Aménagement modulable
- Gestion des points d'accès
- Gestion de la circulation et du stationnement dans la rue
- Cohabitation des piétons, des cyclistes et des véhicules

Portée du projet

Éléments à considérer

Chantiers routiers et immobiliers

- Place de l'Hôtel de Ville
- Basilique Notre-Dame de Québec
- Immeuble du ministère des Finances
- Mur de la côte de la Montagne
- Ilot Charlevoix
- Côte du Palais
- Rue Dalhousie
- Rue du Marché-Champlain

Portée du projet

Éléments à considérer

Orientations municipales

- Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec
- Stratégie en sécurité routière
- Stratégie de développement durable
- Plan de transition et d'action climatique
- Vision de la mobilité active

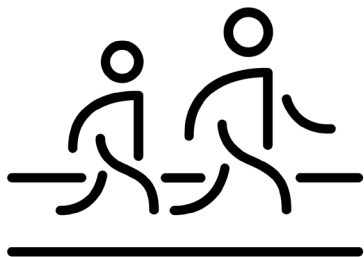
Portée du projet

Éléments à considérer

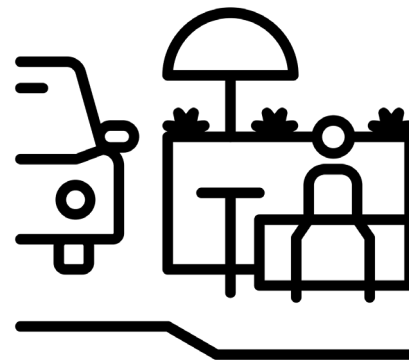
Image de la ville

- Expérience résident
- Expérience visiteur
- Acceptabilité sociale

Portée du projet



Zone piétonne



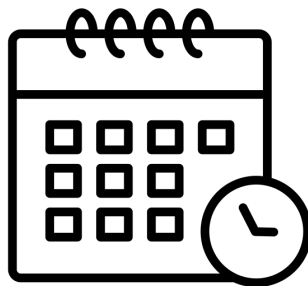
Mesures d'apaisement de la circulation

Portée du projet

Zone piétonne



Lieu



Quand



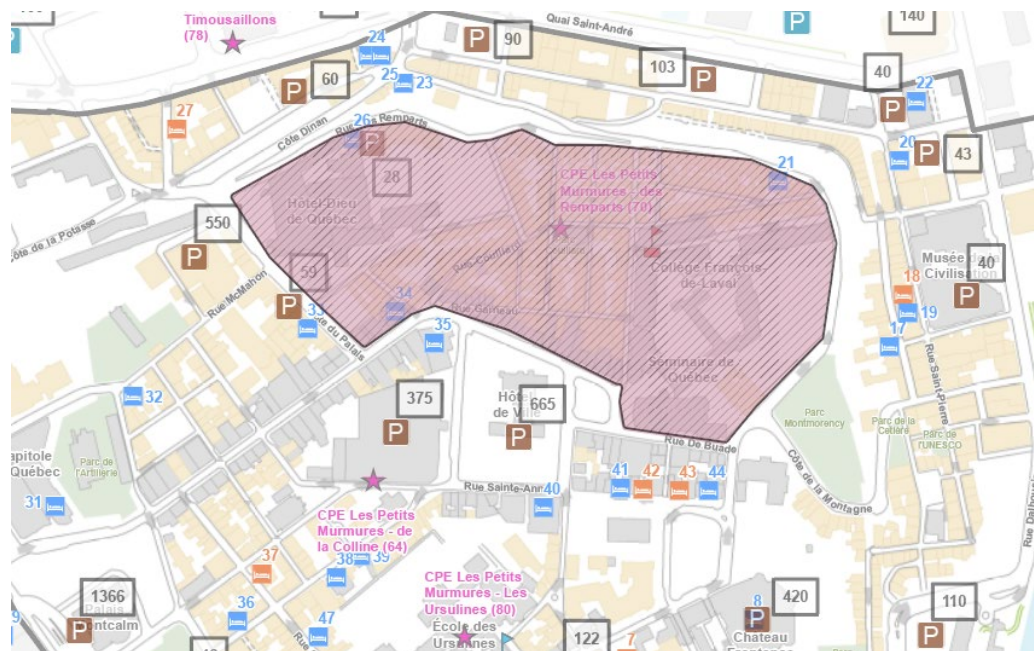
Comment

Portée du projet

Zone piétonne - Lieu



- Secteur du quartier latin
- Délimité par:
 - côte du Palais
 - rue Saint-Jean
 - côte de la Fabrique
 - rue Buade
 - rue Port-Dauphin
 - rue des Remparts



Portée du projet

Zone piétonne



Rue Couillard



Rue Garneau

Portée du projet

Zone piétonne



Rue Saint-Flavien



Rue Christie

Portée du projet

Zone piétonne



Rue Ferland



Rue Hamel

Portée du projet

Zone piétonne



Rue Sainte-Famille



Rue de la Ménagerie

Portée du projet

Zone piétonne



Rue Monseigneur-De-Laval

Portée du projet

Zone piétonne - Période



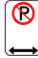




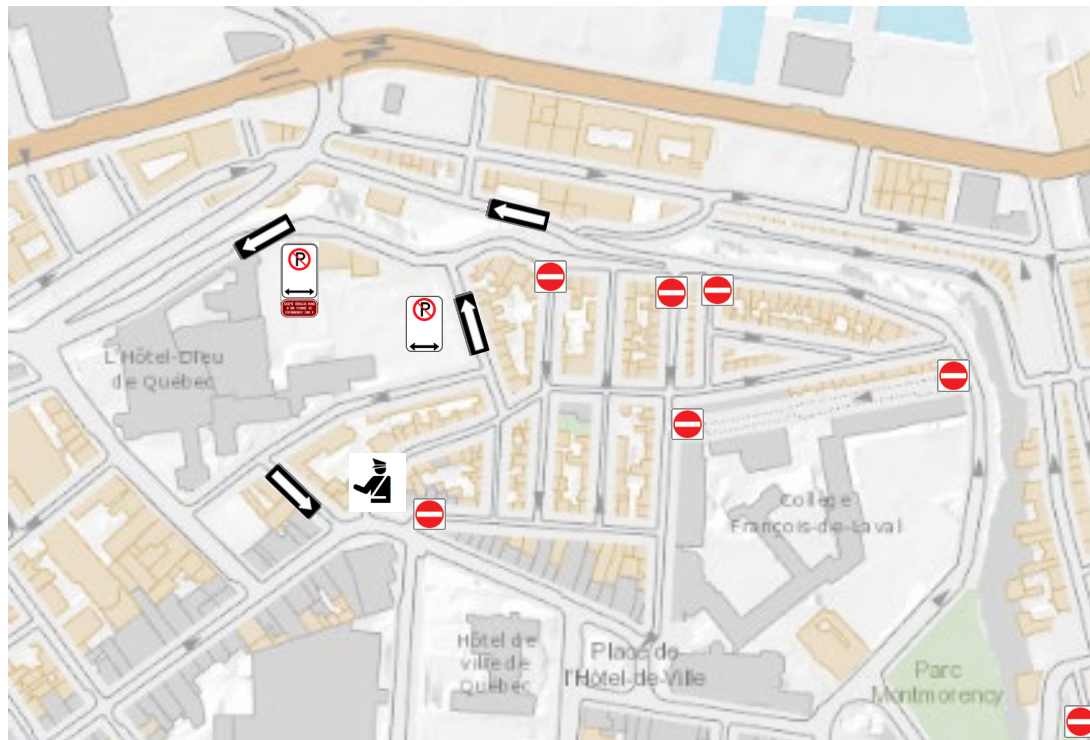
Période retenue pour le projet pilote

- 4 juillet au 18 août 2023
- Lundi au dimanche
- 11 h à 24 h

Accès à la zone piétonne

Période de 11 h à 24 h

-  Accès fermé par une barrière
-  Rue à sens unique
-  Stationnement interdit
-  Point d'entrée contrôlé par un agent de sécurité (rue Couillard)
-  Stationnement réservé aux résidents



Accès à la zone piétonne

Période de 11 h à 24 h



Modalités de mise en œuvre préliminaires

- Permis permanent de circuler
 - Résidents de la zone piétonne
 - Travailleurs qui ont accès à un espace de stationnement hors rue
 - Parents dont l'enfant fréquente la garderie Les Petits Murmures
- Permis temporaire de circuler
 - Véhicules qui doivent faire un déplacement occasionnel pour offrir un service (plombier, électricien, entrepreneur en construction, etc.)
- Aucun permis requis
 - Véhicules d'urgence, véhicules pour la collecte des ordures et l'entretien des voies de circulation, taxis, STAC

Accès à la zone piétonne

Période de 24 h à 11 h



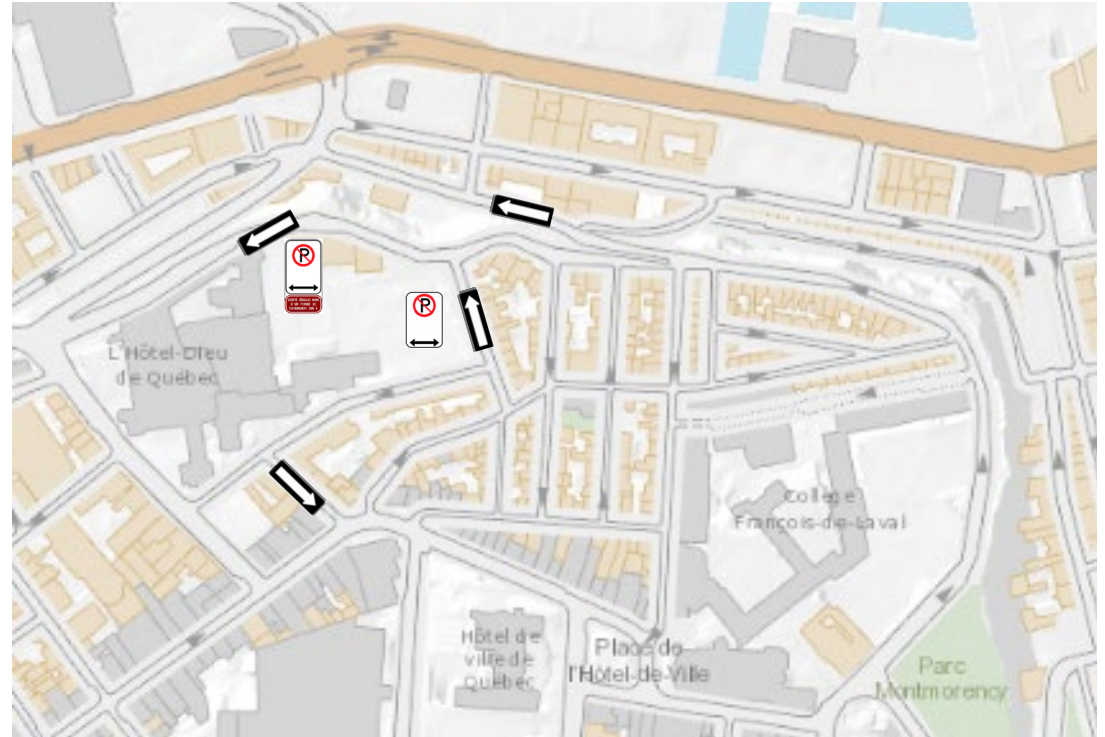
Rue à sens unique



Stationnement interdit



Stationnement réservé aux résidents



Accès à la zone piétonne

Période de 24 h à 11 h



Modalités de mise en œuvre préliminaires

- Tous les véhicules peuvent entrer et circuler sans restriction dans la zone piétonne
- Les activités de livraison doivent se faire entre 7 h et 11 h

Accès à la zone piétonne

Mode de contrôle



Paris, France



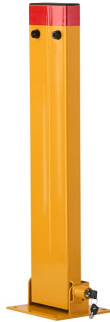
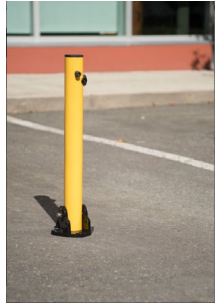
Paris, France



Glasgow, Ecosse

Accès à la zone piétonne

Mode de contrôle – Bollard rétractable



Accès à la zone piétonne

Mode de contrôle - Barrière

Rue Couillard



4

Portée du projet Apaisement de la circulation



Mesures d'apaisement de la circulation

Rue Saint-Louis



Rétrécissement temporaire de la chaussée

Mesures d'apaisement de la circulation

Côte de la Fabrique



Retrait temporaire du stationnement

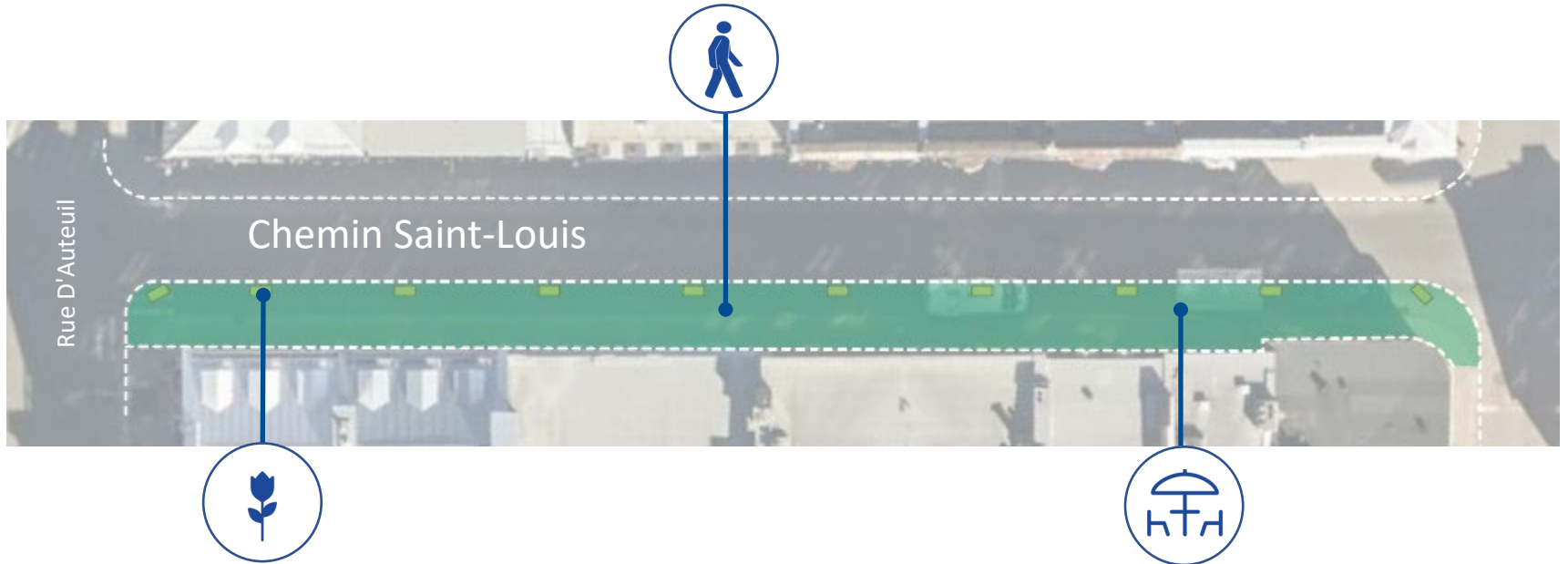
Mesures d'apaisement de la circulation

Bacs de plantation



Mesures d'apaisement de la circulation

Rues



Mesures d'apaisement de la circulation

Rues

- Implantation de bacs de plantation pour rétrécir la chaussée



Mesures d'apaisement de la circulation

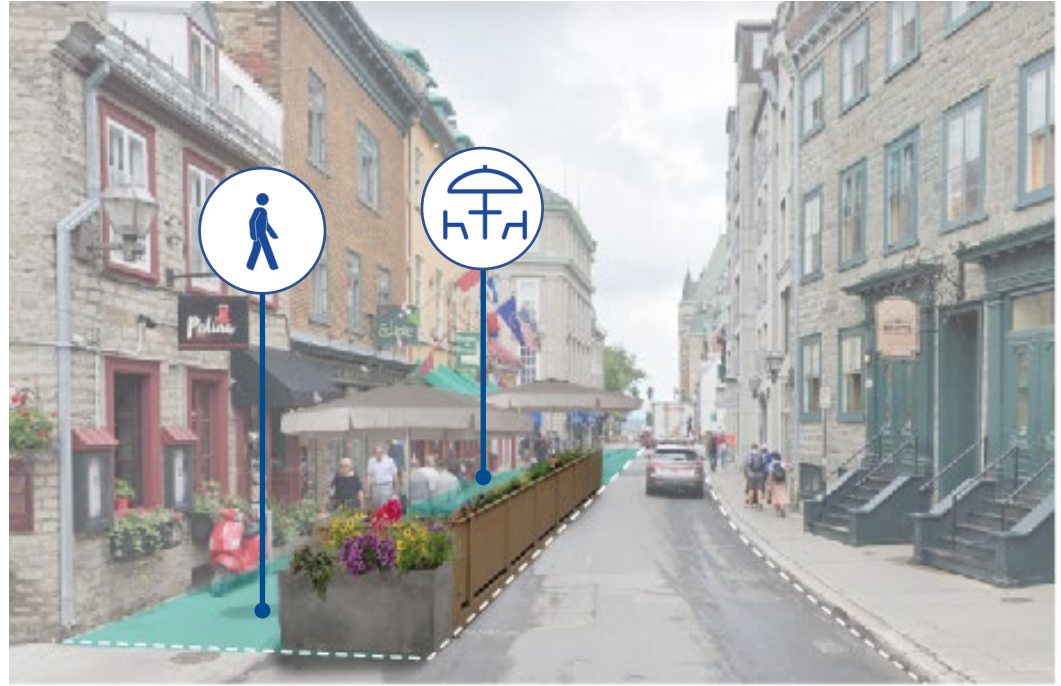
Rues



Mesures d'apaisement de la circulation

Rues

- Maintien de zones de débarcadère (livraison et voiturier)
- Possibilité d'aménager des terrasses (empiètement de 1,3 m dans la rue)





Mesures d'apaisement de la circulation

Période retenue pour le projet pilote

- 26 juin au 25 août 2023

5

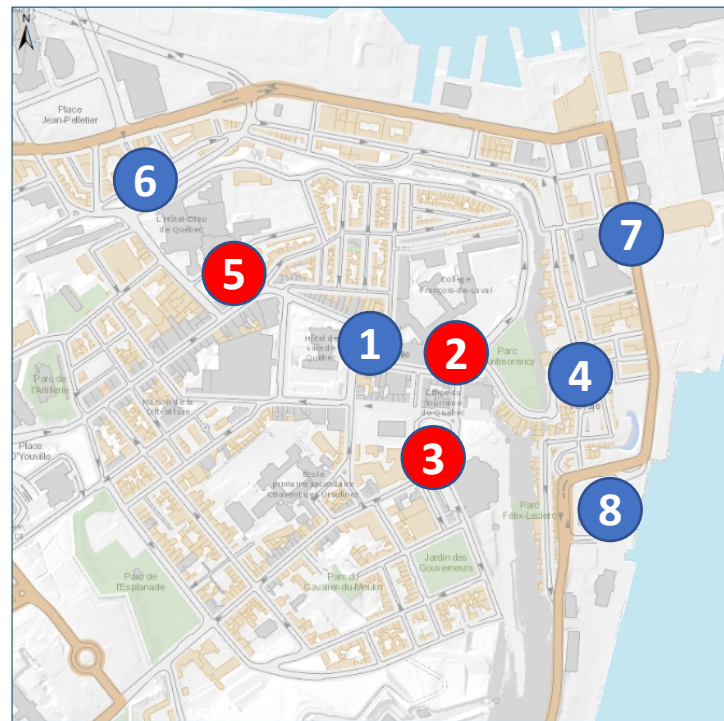
Chantiers routiers



Occupation de la chaussée

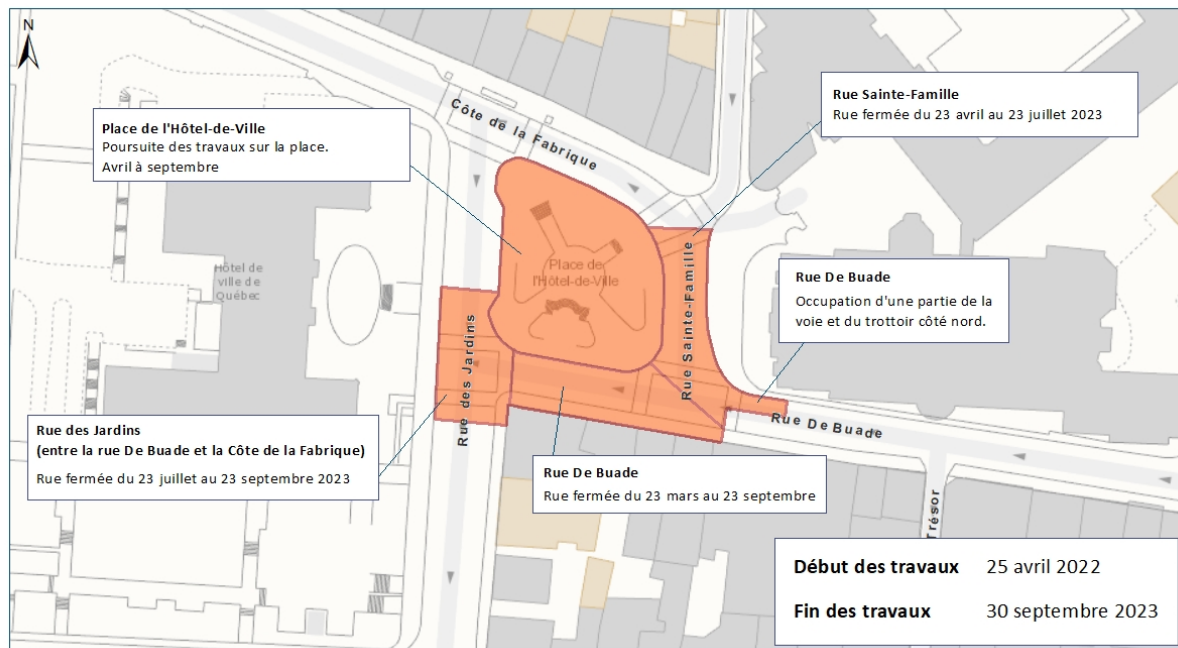
Sept (8) chantiers

1. Place de l'Hôtel de Ville
2. Basilique Notre-Dame de Québec
3. Immeuble du ministère des Finances
4. Mur de la côte de la Montagne
5. Ilot Charlevoix
6. Côte du Palais
7. Rue Dalhousie
8. Rue du Marché-Champlain



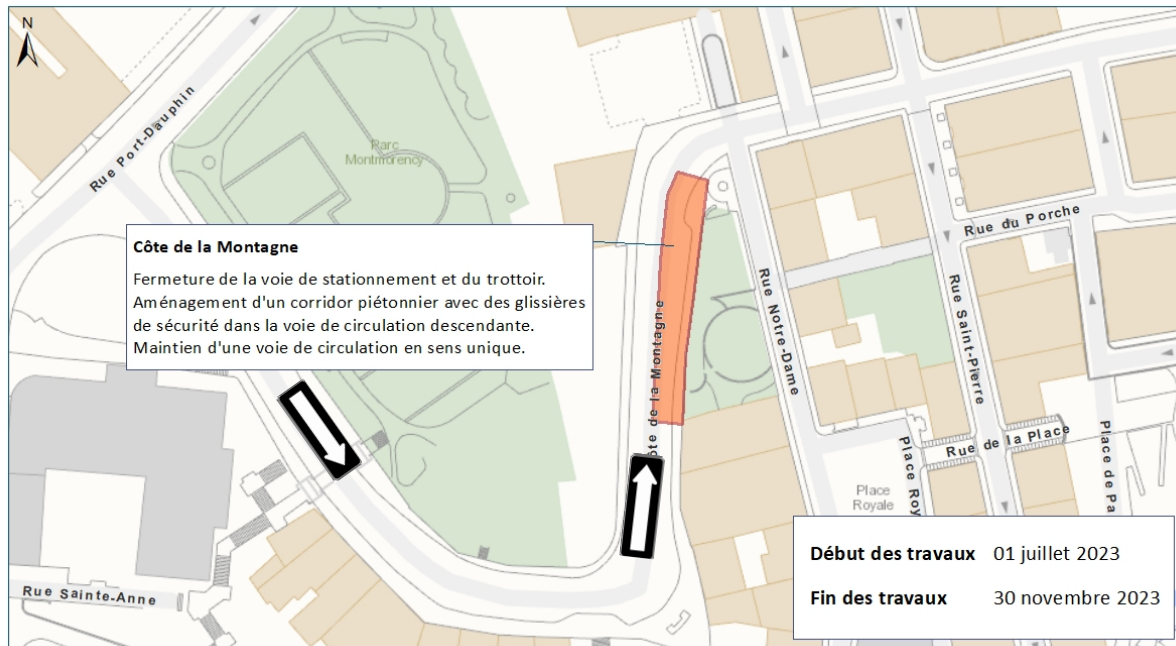
Place de l'Hôtel de Ville

Poursuite es travaux
d'aménagement de
la place publique et
des rues



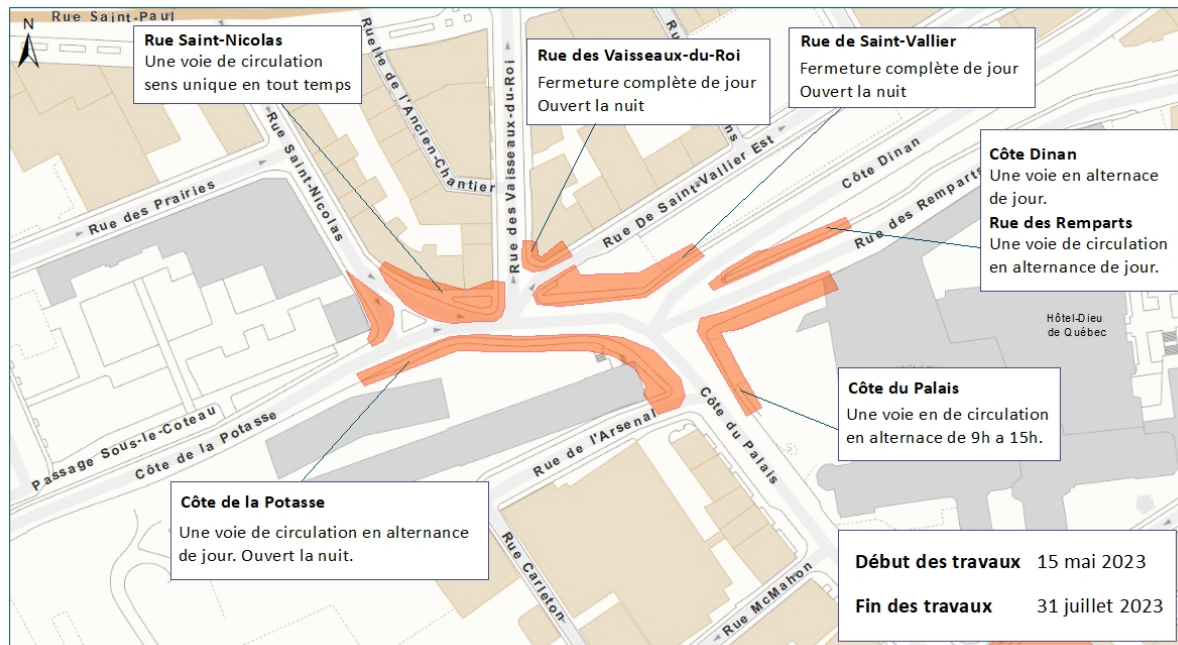
Côte de la Montagne

Réfection du mur de soutènement du parc de la Cétière



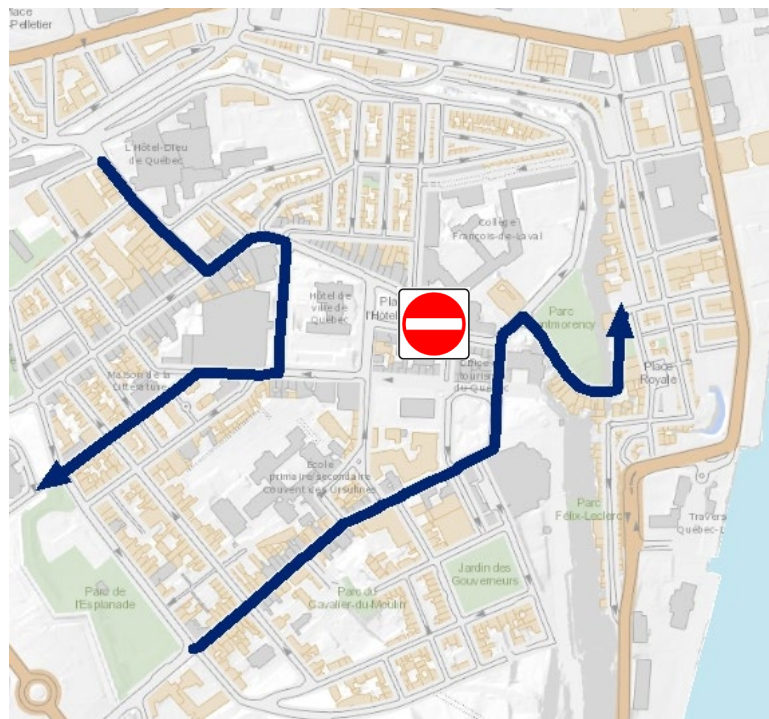
Côte du Palais

Réaménagement des rues et des trottoirs



Gestion de la circulation

Principaux corridors de circulation lors de la fermeture de la rue De Buade



Gestion de la circulation

Fermeture de la rue Buade

Véhicules de gros gabarit

- Création d'un cul-de-sac pour les véhicules de gros gabarit à la place d'Armes en raison de la fermeture de la rue De Buade
- Entrave à compter du 3 avril prochain



Rue De Buade

Gestion de la circulation

Fermeture de la rue Buade

Camions

- Sortie du secteur Saint-Louis par la côte de la Montagne



Rue De Buade

Gestion de la circulation

Fermeture de la rue Buade

Autobus

- Interdiction de circuler aux autobus
- Exceptions: Desserte des hôtels
Desserte des écoles du quartier
STAC
Autobus rouge à (2) deux niveaux
- Sortie du secteur Saint-Louis par l'axe formé des rues Port-Dauphin et des Remparts ainsi que la côte de la Canoterie
- Mise en place d'une zone de débarcadère dans le secteur de la fontaine de Tourny / Grande Allée



Rue De Buade

6

Questions et inquiétudes?



Questions

- Avez-vous de préoccupations en lien avec le projet ?
- Avez-vous des idées pour bonifier le projet ?
- Comment entrevoyez-vous votre rôle dans la réussite du projet pilote ?

Merci!

